



---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **réunion statutaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2016-2017**, tenue le jeudi 4 mai 2017 en la salle A-M050 du pavillon Hubert-Aquin, 400, rue Sainte-Catherine Est.

---

### Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2015-2016, tenue le vendredi 29 avril 2016, et du procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2016-2017, tenue le vendredi 14 octobre 2016
  4. Rapport du Comité exécutif
  5. Rapports de représentantes, représentants professoraux aux instances de l'UQAM
    - 5.1 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Sous-commission des ressources
    - 5.2 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Commission des études
    - 5.3 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral au Conseil d'administration
  6. États financiers et prévisions budgétaires
    - 6.1 États financiers 2016-2017
    - 6.2 Prévisions budgétaires 2017-2018
    - 6.3 Nomination des vérificateurs pour l'exercice budgétaire 2017-2018
  7. Entente de principe concernant le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) intervenue le 16 mars 2017
  8. Course au rectorat (synthèse des rencontres avec les candidates et le candidat au rectorat)
  9. Élections au Comité exécutif
    - 9.1 Comité exécutif (poste de 3<sup>e</sup> vice-présidente, 3<sup>e</sup> vice-président; et poste de secrétaire générale, secrétaire général)
    - 9.2 Conseil exécutif (représentante, représentant de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences)
- 

#### 1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du Syndicat, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition de Carolina Ferrer, appuyée par Mona Trudel, Lucie Robert, qui accepte, est élue présidente d'assemblée.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Louis-Claude Paquin, appuyée par Julia Csergo, l'ordre du jour est adopté.

#### 3. Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2015-2016, tenue le vendredi 29 avril 2016, et du procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2016-2017, tenue le vendredi 14 octobre 2016

**Syndicat des professeurs et professeures  
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8  
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

Sur proposition de Martin L'Abbé, appuyée par Doris Jeannotte, le procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2015-2016, tenue le vendredi 29 avril 2016, est adopté sans modification.

Sur proposition de Delphine Odier-Guedj, appuyée par Max Roy, le procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2016-2017, tenue le vendredi 14 octobre 2016, est adopté sans modification.

#### 4. Rapport du Comité exécutif

##### 4.1 Rapport de la présidente

La parole est donnée à la présidente, Michèle Nevert (Voir document en annexe.)

##### 4.2 Rapport du 1<sup>er</sup> vice-président

La parole est donnée au 1<sup>er</sup> vice-président, Michel Laporte, qui explique qu'avec la conclusion de la négociation de la convention collective des professeures, professeurs et des maîtres de langue, l'année 2016-2017 aura été particulièrement bien remplie. Outre le renouvellement des conventions collectives, les tâches à la 1<sup>re</sup> vice-présidence comprennent la participation aux Comité exécutif, Conseil exécutif, Conseil syndical, Assemblée générale de même que les rencontres mensuelles avec le Service du personnel enseignant (SPE), l'information, le conseil, la défense et l'accompagnement des professeures, professeurs.

##### *La négociation : suite et fin*

Le 1<sup>er</sup> vice-président rappelle qu'il a été porte-parole syndical au comité de négociation des professeures, professeurs et à celui des maîtres de langue. Il a par conséquent participé à plusieurs réunions qui se sont ajoutées à celles déjà nombreuses en situation normale. La préparation des 19 rencontres de conciliation pour la convention des professeures et professeurs et des 6 rencontres de négociation pour les maîtres de langue était également accompagnée de réunions de rencontres préparatoires avec les autres membres du comité de négociation, membres auxquels le 1<sup>er</sup> vice-président adresse ses remerciements pour leur travail. Il s'agit de Henriette Bilodeau, Catherine Gosselin et de Pierre Lebus, pour le comité de négociation de la convention collective des professeures et professeurs. Le comité de négociation de la convention collective des maîtres de langue était composé de Marie-Cécile Guillot, François Desaulniers et Frédéric Fournier. Il souligne plus particulièrement le travail de la 2<sup>e</sup> vice-présidente, Henriette Bilodeau, et la remercie pour son soutien et sa générosité.

##### *La défense des droits*

Au chapitre de la défense des professeures, professeurs, quatorze griefs ont été déposés : harcèlement (4), promotion (1), moyenne cible (1), affichage de poste (1) montant forfaitaire de la PSG (1), comportement inadéquat de la direction (1), niveau de compétence linguistique (1) réduction de salaire à partir de 71 ans (1), surcroit de travail (1) et congédiement (2).

Plusieurs de ces griefs ont été réglés hors cour. Quatre griefs en harcèlement ont été abandonnés ou réglés : un premier en raison de la démission de la personne concernée; un second en raison du résultat de l'enquête qui a conduit à une suspension de la personne concernée; et un troisième qui s'est réglé par une lettre d'excuses de la direction à l'endroit de la personne concernée. Le quatrième grief a été gagné et une somme de 15 000 \$ a été versée à la personne pour préjudices moraux. Le grief à

l'encontre d'un doyen qui avait augmenté unilatéralement la moyenne cible de la faculté a été gagné. Un poste de direction départementale qui aurait dû être ouvert a finalement été affiché et le grief a été retiré. Les autres griefs ont été envoyés à l'arbitrage et seront entendus cette année. Finalement un grief pour congédiement a été gagné et l'autre perdu.

Le SPUQ a aussi déposé une plainte pour des représailles faisant suite à des activités syndicales auprès du tribunal administratif du travail, ce dernier a tranché en faveur du syndicat.

La difficulté de trouver des disponibilités chez les arbitres explique le décalage temporel entre les griefs déposés et ceux qui sont plaidés. Ainsi sur les huit griefs qu'Alain Brouillard a plaidés cette année, il en a gagné six qui avaient été envoyés à l'arbitrage en 2015. Le grief qui a été gagné pour le surcroît de travail sera contesté par la direction à la Cour supérieure du Québec. Le premier vice-président remercie M<sup>e</sup> Alain Brouillard pour son travail de juriste et de conseiller juridique sur l'ensemble des dossiers liés à l'application et à la négociation de la convention.

#### *Comité-conseil et relations de travail*

Un des volets moins connus, mais essentiels du rôle des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> vice-présidences est d'appuyer les collègues et les départements qui demandent de faire respecter leur droit. Le 1<sup>er</sup> vice-président a donc eu à répondre aux questions des collègues et à participer à des rencontres d'information ou de consultation. Ce travail a été effectué en collaboration avec Henriette Bilodeau, 2<sup>e</sup> vice-présidente.

Afin de faire avancer l'ensemble des dossiers litigieux, le comité de relation de travail se réunit une fois par mois pour faire le suivi des griefs et des sentences arbitrales. C'est également à ce comité que sont négociées les différentes lettres d'entente et qu'est mise à l'épreuve l'interprétation des clauses de la convention.

#### *Comité disciplinaire du Service du personnel enseignant (SPE)*

Enfin la 1<sup>re</sup> vice-présidence en partenariat avec la 2<sup>e</sup> vice-présidence assure le rôle d'accompagnateur des collègues qui le souhaitent lors d'une convocation par le SPE. Les motifs de convocations ont été : harcèlement sexuel (2), harcèlement psychologique (2), enseignement (2), absence injustifiée (1). En général la première rencontre a pour but d'entendre la version du professeur, de la professeure. Cette rencontre est fréquemment suivie d'une seconde, et même parfois d'une troisième.

Le 1<sup>er</sup> vice-président termine son rapport annuel en remerciant chaleureusement ses collègues de l'exécutif pour leur soutien indéfectible à son endroit.

#### 4.3 Rapport de la 2<sup>e</sup> vice-présidente

La parole est donnée à la 2<sup>e</sup> vice-présidente, Henriette Bilodeau, qui explique que l'année a été bien chargée ce qui a permis d'avoir une vision globale des activités du SPUQ. Elle précise qu'en plus de son travail concernant l'application de la convention collective avec le 1<sup>er</sup> vice-président, Michel Laporte, elle a participé à diverses activités organisées par le SPUQ dont les rencontres avec les directions de département, les directions de programmes et les professeures, professeurs. Elle a également participé à un certain nombre de rencontres intersyndicales, et a quelquefois remplacé la 3<sup>e</sup> vice-présidente aux rencontres de concertation

avec les personnes représentant le corps professoral aux différentes instances (CA, CÉ et SCR).

#### 4.4 Rapport de la 3<sup>e</sup> vice-présidente

La parole est donnée à la 3<sup>e</sup> vice-présidente, Peggy Davis. Celle-ci explique qu'elle a occupé le poste de la 3<sup>e</sup> vice-présidence à temps partiel, c'est-à-dire à raison d'un semestre sur deux. Le présent bilan ne couvre que la période du semestre d'hiver 2017. Au cours de cette période, elle a participé aux réunions et aux travaux hebdomadaires du Comité exécutif, ainsi qu'à la planification et la tenue de diverses réunions syndicales, celles du Conseil exécutif, du Conseil syndical et de l'Assemblée générale.

Le rôle de la 3<sup>e</sup> vice-présidente est d'agir en soutien à la présidente du SPUQ. À ce titre, la professeure Davis a préparé et tenu les rencontres mensuelles de concertation avec les représentantes et représentants des professeures, professeurs aux instances de l'UQAM, soit le Conseil d'administration, la Commission des études et la Sous-commission des ressources. Ces représentantes, représentants professoraux feront eux-mêmes état des principaux dossiers qui les ont occupés sur chacune des instances.

La 3<sup>e</sup> vice-présidente a également tenu avec la présidente plusieurs rencontres de discussion avec divers groupes de professeures, professeurs (des directrices et directeurs de département, des directrices et directeurs de programmes, des professeures femmes). Ces rencontres offrent aux collègues un lieu d'échanges et de discussion sur les réalités de la vie professorale et permettent aux membres du Comité exécutif d'entendre les membres du corps professoral s'exprimer sur leurs réalités et sur leurs besoins. C'est ainsi, à titre d'exemple, que nous est apparue au cours d'une de ces rencontres avec les professeures, l'importance du thème de l'intimidation et la nécessité d'organiser d'autres rencontres pour en discuter, ce que le Comité exécutif s'engage à faire au cours des prochaines semaines. La 3<sup>e</sup> vice-présidente a aussi accompagné la présidente dans les rencontres intersyndicales et en inter-inter, c'est-à-dire avec les autres syndicats et avec les associations étudiantes de l'UQAM, dans le contexte du renouvellement éventuel du mandat du recteur et ensuite, dans le contexte de la course au rectorat.

La 3<sup>e</sup> vice-présidente a également été chargée de représenter l'exécutif du SPUQ au comité « Universitaires en Danger » nouvellement mis sur pied à l'UQAM, pour concrétiser l'adhésion de l'Université au réseau international « Scholars at Risk ». En cette occasion, l'exécutif du SPUQ a souhaité marquer son appui et pérenniser son engagement envers les peuples réfugiés, en décidant d'instaurer annuellement une bourse étudiante de 5000 \$ pour une personne réfugiée.

#### 4.5 Rapport du trésorier

La parole est donnée au trésorier, Mario Houde. Il explique que son rôle comme trésorier et membre de l'exécutif l'amène en premier lieu à être responsable des finances du SPUQ. Ainsi, il est responsable des dons et appuis du SPUQ. Il présente au Conseil exécutif les propositions d'organismes à soutenir et signe tous les chèques émis par le SPUQ avec un cosignataire qui est la présidente ou le secrétaire général. Il élabore le budget et fait rapport sur les dépenses de l'année tel qu'il est prévu aux autres points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire. Il participe aussi au comité d'expert sur le budget et les états financiers de l'UQAM.

Le trésorier du SPUQ participe aussi aux travaux du Comité sur le financement universitaire (CFU) des différentes universités du Québec qui a été mis sur pied il y a quelques années par la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'universités (FQPPU). Cette année, le CFU a achevé un rapport sur le financement des immobilisations mettant à jour les données de rapports antérieurs. Ce rapport de 560 pages a été déposé à la dernière réunion de la FQPPU. Il a permis de confirmer que des virements interfonds importants se sont poursuivis du fonds de fonctionnement vers le fonds des immobilisations des différentes universités pendant les récentes années et que c'est donc une tendance lourde. Pour l'UQAM, ces virements ont été réduits de plus de la moitié démontrant que l'ampleur des virements effectués auparavant est en grande partie due à des choix d'investissement dans les immobilisations, mais aussi que les coupes gouvernementales ont forcé l'UQAM à réduire ces virements interfonds.

Le trésorier est également délégué par l'exécutif à diverses instances dont le Comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ), où les enjeux communs au réseau de l'UQ sont discutés, ainsi qu'au Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives (CIRRAC), qui a requis beaucoup de réunions et de discussions au cours des dernières années pour en arriver à une entente de principe qui améliore le fonctionnement et la viabilité à long terme de notre régime de retraite. Cette entente de principe fait l'objet d'un point de l'ordre du jour et sera présentée au point 7 par le professeur Marc Chabot. Le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) présentera les effets des nouvelles dispositions le 19 mai prochain de 9 h à 11 h au local DS-R510 lors de l'assemblée annuelle. Plusieurs exemples seront utilisés pour illustrer plus en détail les effets de la nouvelle entente.

Le trésorier a également pris en charge les journées de préparation à la retraite offertes conjointement par le SPUQ et l'UQAM aux personnes de 55 ans et plus qui songent à prendre leur retraite. Ces journées ont eu lieu les 7 et 28 avril 2017 et une cinquantaine de professeures et professeurs y ont participé.

Enfin, le trésorier fait remarquer qu'aujourd'hui, jeudi 4 mai, est un jour de paie et que le taux horaire ainsi que la paie bimensuelle ont diminué. Il explique que cette réduction apparente est liée au fait que les membres du corps professoral sont payés sur une base annuelle et que le nombre de jours ouvrables est, en 2017-2018, de 261 jours au lieu de 260 jours (débutant le 1<sup>er</sup> mai).

#### 4.6 Rapport du secrétaire général

La parole est donnée au secrétaire général, Louis Martin. Celui-ci profite du fait qu'il y a élection pour pourvoir ce poste pour décrire les rôles et responsabilités associés à cette fonction.

##### *Les responsabilités du secrétaire général*

Le secrétaire général du SPUQ agit comme secrétaire des réunions de toutes les instances du Syndicat : Assemblées générales statutaires, ordinaires et extraordinaires, Conseils syndicaux, Conseils exécutifs et Comités exécutifs. À cette fin, il prépare avec la présidence les convocations, les projets d'ordre du jour, les projets de résolutions, la documentation, et les procès-verbaux de chaque rencontre, qu'il signe avec la présidente après adoption par les instances concernées.

Une bonne part de la somme de travail se comptabilise par le nombre annuel de réunions. En temps normal, il faut prévoir 46 réunions du Comité

exécutif, 10 réunions du Conseil exécutif, 6 à 8 réunions du Conseil syndical, une réunion de l'Assemblée générale. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées, notamment en période de négociation.

Puisque le secrétaire général est garant du bon déroulement des réunions, il prépare en amont le travail des présidentes et présidents d'assemblée en leur rappelant les procédures inscrites aux Statuts et règlements du Syndicat.

Il soutient la présidence dans la rédaction des communiqués destinés au corps professoral et dans la correspondance syndicale avec la direction de l'UQAM et les autres syndicats et organisations auxquels le SPUQ est associé. Il vérifie et signe aussi les lettres d'entente négociées au Comité de relation de travail et les autres documents officiels.

Il va de soi que tout ce travail ne saurait s'accomplir sans le soutien constant et précieux des deux employés du SPUQ, Roxane Beauchemin et Michel Leclerc, qui parviennent toujours à prévoir et à résoudre les situations imprévues. Le secrétaire général les remercie pour leur bienveillance et leur engagement dans le travail effectué souvent sous pression.

Au quotidien, le secrétaire général est aussi responsable de l'organisation générale du secrétariat du SPUQ. Entre autres, il gère le personnel et supervise le classement des divers documents.

#### *Élections aux instances de l'Université et du Syndicat*

Une responsabilité importante du travail du secrétaire général consiste à veiller avec la présidence du syndicat à ce que la représentation professorale aux instances et comités institutionnels de l'UQAM soit complète. Entre autres, il s'assure en concertation avec le Secrétariat des instances que tous les postes soient pourvus à la Sous-Commission des ressources, à la Commission des études et au Conseil d'administration. De concert avec le Secrétariat des instances, il produit les avis de vacance, recueille les candidatures reçues et valide la liste officielle des candidatures qui est distribuée dans tous les départements.

Il organise aussi les élections des membres du Comité et du Conseil exécutif du SPUQ. À titre de secrétaire d'élection, le secrétaire général surveille le dépouillement des votes par les scrutatrices et scrutateurs et s'assure de la validité des résultats des urnes avant de les communiquer à la présidence d'assemblée.

#### *Représentation syndicale*

Outre son travail de préparation et de validation des documents, le secrétaire général est un membre à part entière du Comité et du Conseil exécutifs qui analysent les dossiers politiques, rédigent les projets de résolution apportés aux instances, examinent le budget du syndicat et assurent la liaison avec les divers partenaires du SPUQ.

De plus, et si la situation l'impose, le secrétaire général peut agir comme les autres officiers du syndicat à titre de suppléant pour les concertations avec les membres professoraux élus aux instances de l'UQAM.

Il peut se rendre aussi aux Conseils fédéraux de la FQPPU, au CLIUQ et aux Conseils fédéraux de la Fédération des professionnelles du Québec (FP-CSN).

En somme, le secrétaire général est le couteau suisse du Comité exécutif. Son travail est varié et stimulant, car il est au cœur de l'activité du Syndicat. Il travaille toujours en collaboration avec les collègues qui participent aux différentes instances, et ce, dans un contexte toujours changeant.

Le secrétaire général annonce qu'il quittera son poste le 31 mai prochain, non pas par lassitude, mais pour profiter d'un congé sabbatique qui lui permettra de se consacrer à ses travaux de recherche en histoire de l'architecture.

## **17AG452 RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ 2016-2017**

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU le rapport du Comité exécutif présenté en séance par les membres du Comité exécutif du Syndicat;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5. Rapports de représentantes, représentants professoraux aux instances de l'UQAM

#### 5.1 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Sous-commission des ressources

Le professeur Martin L'Abbé rappelle à l'Assemblée générale que la Sous-commission des ressources (SCR) œuvre principalement à l'étude de la répartition des enveloppes de charges au 1<sup>er</sup> cycle proposée par le Groupe technique de modélisation des enveloppes de charge (GTMEC), à la répartition et à la proposition d'attribution des postes de professeures, professeurs, et à l'étude des dossiers ponctuels présentés par le vice-recteur à la Vie académique ou par les membres de la SCR.

La SCR se réunit 7 à 9 fois par année selon les dossiers à traiter. Des sous-comités peuvent être formés ponctuellement pour étudier certains dossiers. Ainsi, en août et septembre 2016, un sous-comité de la SCR a étudié les demandes de postes en provenance des départements (55 demandes pour 30 postes) et a proposé dans un premier temps un projet de répartition partielle de postes réguliers pour l'année 2017-2018 (25), puis a recommandé l'attribution des postes en deuxième ronde (5). À quelques reprises la SCR a approuvé des modifications de libellés de postes de professeurs et des reports d'affichage.

Chaque année un comité est formé pour réviser les « Principes, objectifs et modalités de la répartition des postes de professeures, professeurs » pour l'année qui suit. Le projet est adopté après consultation auprès des départements.

La SCR a reçu et transmis à la Commission des études le rapport final du comité *ad hoc* formé en 2015-2016 sur l'attribution des charges d'enseignement aux cycles supérieurs.

La SCR a étudié une première proposition de répartition de l'enveloppe de charges au 1<sup>er</sup> cycle pour 2017-2018. La bonne nouvelle est que celle-ci ne

sera pas fermée, contrairement aux années précédentes. Cela permettra d'attribuer de nouvelles charges si les étudiants sont au rendez-vous.

La SCR a approuvé les critères et procédures pour la promotion des professeurs pour l'année 2017-2018 à 2021-2022.

Finalement un comité a été formé pour étudier les demandes de postes pour 2018-2019. Comme l'année dernière, 30 postes seront à pourvoir.

La présentation du professeur L'Abbé est suivie d'une période de questions portant principalement sur les travaux du sous-comité sur l'attribution des charges d'enseignement aux cycles supérieurs.

### **17AG453 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Sous-commission des ressources**

ATTENDU le rapport du professeur Martin L'Abbé, représentant du corps professoral à la Sous-commission des ressources;

Sur proposition de Thérèse St-Gelais, appuyée par Louis-Claude Paquin,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport du professeur Martin L'Abbé, représentant du corps professoral à la Sous-commission des ressources, et remercie les représentantes et représentants professoraux à cette instance pour leur implication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.2 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Commission des études

Le professeur Gaby Hsab fait le rapport des activités de la Commission des études (CE).

Il indique que le rapport du sous-comité de la SCR sur l'attribution des charges de cours aux cycles supérieurs a été présenté à la CE en début d'année 2017 par le vice-recteur à la Vie académique. Devant la variété des enseignements donnés aux cycles supérieurs, le rapport conclut qu'il n'est pas possible d'établir une formule d'attribution comme cela est fait au 1<sup>er</sup> cycle. Plusieurs questions ont été posées, notamment en ce qui concerne les revenus engendrés par le dépassement des moyennes cibles aux cycles supérieurs, mais la CE n'a adopté aucune résolution sur ce dossier. La CE a aussi demandé d'obtenir une liste des programmes courts créés au cours des 5 dernières années, car on constate que plusieurs ont été fermés après un ou deux ans faute d'inscriptions.

Il ajoute que deux autres dossiers ont été vivement discutés à la CE : la refonte de la politique sur le harcèlement sexuel et la demande d'une révision en profondeur de la politique d'évaluation et de modification des programmes, afin d'assouplir et d'alléger les processus actuels. Ce dernier dossier a généré des discussions sur le mandat de la CE, car certains acteurs institutionnels estiment que les rapports d'évaluation et les modifications de programmes peuvent être traités au niveau des facultés, une proposition à laquelle se sont opposés les représentantes et représentants professoraux à la CE, qui jugent que la CE est garante de la cohésion académique de l'Université. Visiblement, la direction actuelle endosse les conclusions du rapport Dandurand-Tremblay sur la décentralisation budgétaire et organisationnelle à l'UQAM, et a cherché pendant toute l'année académique à le mettre en œuvre sans jamais le dire explicitement. La CE ne s'est pas prononcée sur ce rapport, mais l'opposition manifestée par un grand nombre d'assemblées départementales a fait reculer la direction, qui a dû admettre que le rapport sur la



décentralisation ne constitue pas une feuille de route valable pour l'UQAM.

Le professeur Hsab conclut que tous ces dossiers politiques devront faire l'objet d'un suivi constant.

**17AG454 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Commission des études**

ATTENDU le rapport du professeur Gaby Hsab, représentant du corps professoral à la Commission des études;

Sur proposition de Chantal Arousseau, appuyée par Martin L'Abbé,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport du professeur Gaby Hsab, représentant du corps professoral à la Commission des études, et remercie les représentantes et représentants professoraux à cette instance pour leur implication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.3 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral au Conseil d'administration**

Le professeur Louis-Claude Paquin fait état de la contribution des membres professoraux du Conseil d'administration (CA). Celui-ci rappelle que le CA est composé de 26 membres, dont 16 votants, soit : 3 représentants professoraux, 2 représentants étudiants, une (1) personne chargée de cours, 7 membres externes, et 13 membres de la direction dont 10 non-votants.

Il estime que le dossier le plus important à avoir été traité au CA est l'adoption du budget. Il explique que, depuis plusieurs années, la direction présente des budgets qui sous-estiment systématiquement le nombre d'inscriptions et qui par conséquent donnent aux unités les ressources financières en fonction de cette fausse estimation. Or, à l'automne, lors de l'adoption du budget révisé, on constate qu'en réalité les inscriptions sont plus élevées, ce qui permet de transférer en fin d'année les revenus supplémentaires non budgétés vers le budget des immobilisations. Les compressions budgétaires et les analyses du SPUQ ont toutefois forcé la direction à modifier ses pratiques. Le changement d'une personne au comité d'audit a aussi permis de clarifier certaines zones d'ombre. Ainsi, pour la première fois, le CA a reçu cette année un budget plus transparent.

Le deuxième dossier fut la gestion du rapport Dandurand-Tremblay, qui avait été commandé par le CA sur la recommandation de la direction. Les membres professoraux ont demandé que la direction fournisse au CA des données chiffrées avant d'envoyer le rapport à la consultation, ce qui a été refusé. Ironiquement, la consultation a révélé que la communauté demande précisément de connaître ces données. Il note que très souvent les dossiers préparés par la direction sont erronés. À titre d'exemple, il mentionne le bilan de la consultation sur le rapport Dandurand-Tremblay qui mettait sur le même pied d'égalité les opinions personnelles et les résolutions départementales et qui a été modifié à la suite des interventions des membres professoraux du CA. Concernant la suite du projet de décentralisation, la direction a proposé de fournir au même moment les données complémentaires et le modèle de décentralisation préconisé. À la suite d'interventions des membres professoraux du CA, les deux opérations ont été dissociées.

Le reproche principal fait à l'administration par les membres du CA concerne la communication déficiente, voire l'absence de communication, avec la communauté. Il considère cependant que les membres socioéconomiques du CA sont des personnes intéressantes et dynamiques.

En conclusion, il estime que, sous prétexte d'abolir les silos, les responsabilités ont été concentrées dans les mains de trois personnes, qui manifestement ne connaissent pas tous les dossiers dont elles sont responsables. Cette concentration est responsable du dysfonctionnement administratif et peut expliquer pourquoi des dossiers comme la refonte de la Politique contre le harcèlement sexuel (politique n° 16) n'ont pas avancé. De plus, le rattachement des doyennes, doyens au rectorat doit être aboli pour éviter la formation de 7 mini-universités au sein de l'Université. À son avis, les doyennes et doyens de faculté devraient être rattachés au vice-rectorat à la Vie académique, et les facultés devraient être des unités académiques et non des unités de gestion. Enfin, il pense que l'Université ne devrait pas être gérée comme une faculté, comme c'est présentement le cas où quelques personnes font de la microgestion. L'expérience de la dernière direction prouve que cette approche ne fait pas avancer l'Université.

**17AG455 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral au Conseil d'administration de l'UQAM**

Sur proposition de Delphine Odier-Guedj, appuyée par Isabelle Gusse,

ATTENDU le rapport du professeur Louis-Claude Paquin, représentant du corps professoral au Conseil d'administration de l'UQAM;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport du professeur Louis-Claude Paquin, représentant du corps professoral au Conseil d'administration de l'UQAM, et remercie la représentante et les représentants professoraux à cette instance pour leur implication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. États financiers et prévisions budgétaires

6.1 États financiers 2016-2017

Le trésorier, Mario Houde, présente l'état des produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017. Il attire l'attention sur quelques postes budgétaires, puis fait le lien avec le Rapport des vérificateurs. Il indique aussi que la liste des dons et appuis faits par le SPUQ en 2016-2017 se trouve dans le dossier.

**17AG456 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la vérification effectuée par Deloitte, comptables agréés;

ATTENDU les états financiers déposés en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le Rapport des vérificateurs ainsi que les états financiers vérifiés du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal au 31 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Prévisions budgétaires 2017-2018

Le trésorier présente les prévisions budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 en fournissant des explications sur quelques postes budgétaires au regard des prévisions 2016-2017 et du budget réalisé en 2016-2017.

**17AG457 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017-2018**

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le projet de prévisions budgétaires 2017-2018 préparé par le trésorier, Mario Houde;

ATTENDU les explications fournies;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ADOPTE le projet de prévisions budgétaires 2017-2018, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Nomination des vérificateurs pour l'exercice budgétaire 2016-2017**17AG458 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017-2018**

Proposition du Conseil exécutif

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DÉSIGNE Deloitte, comptables agréés, pour la vérification annuelle des états financiers du SPUQ pour l'exercice financier 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Entente de principe concernant le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) intervenue le 16 mars 2017

Le professeur Marc Chabot, du Département des sciences comptables, est invité à présenter l'entente de principe concernant le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) intervenue à la Table réseau de négociation du régime de retraite et des régimes d'assurances collectives le 16 mars 2017. Le professeur Chabot a agi à titre de porte-parole syndical à la Table réseau depuis le début de la négociation, il y a 4 ans.

L'entente prévoit des modifications à la structure et au mode de financement du régime. Jusqu'en 2015, l'indexation des prestations de retraite était garantie à 100 % de l'IPC. Depuis 2005, il n'y a aucune garantie pour l'indexation en deçà de l'IPC - 3 %. Pour la partie syndicale, l'objectif de la négociation était de garantir l'indexation pour les années à venir, assurer le financement de l'indexation ponctuelle pour la période 2005-2017 et affecter les excédents d'actifs à une indexation supplémentaire garantie.

Afin de garantir une indexation à 75 % de l'IPC pour la période 2015-2017 autant pour les participantes, participants actifs que pour les personnes retraitées, l'entente prévoit une réduction de certains bénéfices consentis aux participantes et participants au RRUQ et l'abolition de l'indexation non versée du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 31 décembre 2017, qui représente près de 20 M\$. En retour, l'employeur voit sa cotisation fixée à 11 % pour trois prochaines années avec un taux minimal de 10,5 % pour les années subséquentes.

Les modifications aux prestations des participantes, participants et l'élimination des paiements de rattrapage pour les personnes retraitées résultent en une plus grande équité entre les deux groupes. L'indexation garantie à 75 % pour le service futur, et éventuellement pour la période 2005-2017, permet également une plus grande équité envers celles et ceux

qui ont du service depuis 2005 seulement, soit plus de 50 % des participantes, participants.

**17AG459 ENTENTE DE PRINCIPE À LA TABLE RÉSEAU DE NÉGOCIATION DU RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (RRUQ)**

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU l'entente de principe intervenue entre les parties syndicale et patronale à la Table réseau de négociation relativement au financement et à la restructuration du RRUQ, le 16 mars 2017 après 4 ans de négociation;

ATTENDU les commentaires et la recommandation favorable de la firme indépendante PBI Conseillers en actuariat ltée dans sa lettre du 24 mars 2017;

ATTENDU la résolution adoptée par le Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives (CIRRAC) à l'effet de ne pas soumettre à la consultation de chaque syndicat les modifications aux dispositions du RRUQ;

ATTENDU que cette entente de principe a été entérinée à la double majorité des voix exprimées (soit une majorité des syndicats représentant une majorité des personnes syndiquées) par le CIRRAC, le 24 mars 2017;

ATTENDU la présentation de l'entente de principe faite en séance par le porte-parole syndical à la Table réseau de négociation, le professeur Marc Chabot du Département des sciences comptables;

ATTENDU que les modifications apportées au RRUQ résulteront en une amélioration significative du mécanisme d'indexation actuellement en vigueur et en une plus grande équité entre les groupes de participantes et participants;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

EXPRIME sa satisfaction devant l'entente de principe intervenue entre les parties syndicale et patronale à la Table réseau de négociation relativement au financement et à la restructuration du RRUQ, le 16 mars 2017, et entérinée par le CIRRAC le 24 mars 2017;

REMERCIE le Comité de négociation pour le résultat satisfaisant de la négociation;

FÉLICITE le professeur Marc Chabot pour son implication à titre de porte-parole syndical à la Table réseau de négociation du régime de retraite et des régimes d'assurances collectives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Course au rectorat (synthèse des rencontres avec les candidates et le candidat au rectorat)

La parole est donnée à la présidente, Michèle Nevert.

La présidente fait un résumé des rencontres que le Comité exécutif du SPUQ a tenu pendant 2 heures avec chacun et chacune des trois candidats, candidates : Monique Brodeur, Corinne Gendron, Luc-Alain Giraldeau.

Elle rappelle entre autres qu'il s'agit de deux femmes et d'un homme; deux doyens, une professeure; deux générations (d'un côté Corinne Gendron, de l'autre Monique Brodeur et Luc-Alain Giraldeau); deux facultés, une École (Sciences, Sciences de l'éducation, École des Sciences de la Gestion); trois chercheurs, chercheuses reconnues (une production importante, des prix, des subventions); trois personnes polyvalentes (les trois, de par leurs intérêts et Corinne Gendron, en outre, de par sa formation); trois personnes expérimentées en matière de gestion (de décanat pour Monique Brodeur et Luc Alain Giraldeau, de chaire, de programme et de conseils d'administration pour Corinne Gendron), dont deux qui détiennent une connaissance approfondie d'un secteur précis et une qui présente une largeur de vue de l'Université plus ample (CA).

Elle conclut en mentionnant que les trois candidates, candidats ont été interrogés sur leur vision de l'UQAM, de la fonction de recteur (à l'interne et à l'externe) et des enjeux en cours; leur conception de la structure de la direction et leur position sur le Rapport des expertes et la décentralisation des revenus; leur compréhension de la fonction du SPUQ et la question d'un éventuel supérieur hiérarchique des professeures, professeurs et des maîtres de langue; leurs réactions, et enfin, à la négociation passée et à venir des conventions collectives du SPUQ.

#### 9. Élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ

Le secrétaire général, Louis Martin, fait la présentation de la procédure d'élection. Il rappelle que les membres du Comité exécutif sont élus par l'ensemble du corps professoral, alors que les membres du Conseil exécutif sont élus par les collègues de leur Faculté respective.

La présidente d'assemblée invite l'Assemblée générale à procéder à la nomination de cinq scrutatrices, scrutateurs pour les élections au Comité exécutif, ainsi qu'à la nomination d'une scrutatrice, d'un scrutateur issu de la Faculté des arts, et d'une scrutatrice, d'un scrutateur issu de la Faculté des sciences pour les élections au Conseil exécutif.

Sur proposition de Delphine Odier-Guedj, appuyée par Chantal Aourousseau, Ève Lamoureux, Matthieu Dufour, Geneviève Pagé, Jean Horvais, Frédéric Fournier, Carey Nelson et Pascal Ndinga, qui acceptent, sont élus scrutatrices et scrutateurs.

La liste officielle des candidatures reçues aux différents postes à pourvoir, tant au Comité exécutif qu'au Conseil exécutif, a été insérée dans le dossier de la réunion. Le secrétaire général en fait la lecture.

#### **Au Comité exécutif**

Secrétariat général	Catherine Gosselin, professeure Département d'éducation et formation spécialisées
3 <sup>e</sup> vice-présidence	Michel Lacroix Département d'études littéraires

#### **Au Conseil exécutif :**

Faculté des arts	Dinaïg Stall École supérieure de théâtre
Faculté des sciences	Daniel Chapdelaine Département de chimie

La présidente d'assemblée demande si d'autres personnes souhaitent se porter candidates. Par la suite, il met fin à la période de mise en candidature.

Les personnes ayant soumis leur candidature à des postes du Comité exécutif et du Conseil exécutif sont ensuite invitées à présenter les raisons qui les ont amenées à le faire.

La présidente d'élection invite les membres du SPUQ à procéder au vote secret en utilisant les bulletins de vote identifiés selon la dénomination du poste.

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs, de même que par le secrétaire d'élection, les résultats suivants sont proclamés :

### **Au Comité exécutif**

Au secrétariat général : Catherine Gosselin

Votes pour : 71  
Vote contre : 1  
Vote annulé : 0

Catherine Gosselin est déclarée élue.

À la 3<sup>e</sup> vice-présidence : Michel Lacroix

Votes pour : 65  
Votes contre : 3  
Votes annulés : 3

Michel Lacroix est déclaré élu.

### **Au Conseil exécutif**

Faculté des arts : Dinaïg Stall

Votes pour : 15  
Vote contre : 0  
Vote annulé : 0

Dinaïg Stall est déclarée élue.

Faculté des sciences : Daniel Chapdelaine

Votes pour : 15  
Vote contre : 0  
Vote annulé : 0

Daniel Chapdelaine est déclaré élu.

Levée de la réunion à 12 h 25.

La présidente,

Le secrétaire général,

---

Michèle Nevert

---

Louis Martin

*Liste des documents remis (Assemblée générale du SPUQ, jeudi 4 mai 2017)*

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2015-2016, tenue le vendredi 29 avril 2016
3. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2016-2017, tenue le vendredi 14 octobre 2016
4. SPUQ, projet de résolution : « Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2016-2017 »
5. SPUQ, projet de résolution : « Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Sous-commission des ressources »
6. SPUQ, projet de résolution : « Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Commission des études »
7. SPUQ, projet de résolution : « Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral au Conseil d'administration »
8. Deloitte, États financiers du SPUQ (31 mars 2017)
9. SPUQ, Produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017
10. SPUQ, Dons et appuis 2016-2017
11. SPUQ, projet de résolution : « Rapport des vérificateurs »
12. SPUQ, Produits et charges budgétés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018
13. SPUQ, projet de résolution : « Prévisions budgétaires 2017-2018 »
14. SPUQ, projet de résolution : « Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2017-2018 »
15. SPUQ, projet de résolution : « Entente de principe à la table réseau de négociation du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) »
16. SPUQ, Liste des candidatures reçues pour les élections au Comité exécutif et le Conseil exécutif

## Annexe - Rapport du Comité exécutif 20016-2017

## Rapport de la présidente

Outre les dossiers habituels (application des conventions collectives, rencontres et concertations, régime de retraite et assurance, dépenses budgétaires et Salon des profs, secrétariat et publications etc.), et qui seront couverts, ici, par ceux et celles qui les ont menés, trois dossiers auront marqué l'année (je devrais dire 4 avec l'entente récente de la négociation de notre régime de retraite, mais c'est un point spécial de l'AG, aussi vais-je me contenter d'évoquer rapidement les 3 qui ont occupé de surcroît l'exécutif) : la fin de la négociation des conventions collectives des professeures, professeurs et des maîtres de langue, le Rapport sur la décentralisation organisationnelle et budgétaire et la Course au rectorat. Trois dossiers s'imbriquant par ailleurs l'un dans l'autre, trois dossiers tissés serrés et pour lesquels le comité exécutif n'a pas épargné son énergie.

*Une négociation pour le moins stupéfiante*

Sans revenir sur le déroulement entier de la négociation, on rappellera toutefois que pour la première fois depuis la création de l'UQAM, aucun vice-recteur, vice-rectrice ne s'est présenté à la table des professeures, professeurs tout au long d'un processus qui aura duré plus de 2 ans. On apprendra au fil des mois de la bouche même du recteur que, côté patronal, c'est le vice-recteur à la Vie académique qui est le responsable en chef de la négociation. Alors que depuis toujours la responsabilité de la négociation SPUQ-UQAM incombait au vice-recteur aux Ressources humaines, le recteur a donc confié la tâche, il y a 2 ans, au vice-recteur à la Vie académique, illustrant de cette manière sa volonté affichée d'accorder une importance plus grande aux questions académiques. Malgré plusieurs sollicitations, cependant (demandes répétées du Conseil syndical et de l'AG, même le recteur l'aurait suggéré), le vice-recteur à la Vie académique a toujours refusé de venir à la rencontre des représentantes, représentants syndicaux, abandonnant ainsi la responsabilité de l'argumentation (ou plutôt son absence) à des cadres dépourvus de marge de manœuvre et sans pouvoir, dans un contexte de pénurie financière et plus encore d'affrontement idéologique.

Les raisons qui ont conduit ainsi le vice-recteur à se soustraire à la confrontation argumentative ont pris la forme d'un dépôt patronal annoncé systématiquement comme global et final et dont le contenu dénaturait tout ce qui fonde la convention collective du SPUQ depuis sa création. Abolition du plancher d'emploi et de la moyenne cible, retrait de la Commission des études, mise au pas symbolique du corps professoral par une assignation au bureau tous les jours de la semaine et explicitation d'un supérieur hiérarchique, le projet est si vaste et outrancier que la plupart d'entre nous allaient dans un premier temps en rire ou hausser les épaules, tandis que le comité de négociation restait dubitatif devant cette interprétation partagée d'une simple stratégie ludique...

On ne reviendra pas sur la lenteur du processus et le blocage qui va durer durant des mois, ni sur la désinformation exercée dans le but de diviser le corps professoral et de le persuader que le syndicat est seul responsable des difficultés rencontrées. On se souviendra plutôt que parallèlement à cette longue période de frustration, deux autres dossiers ont suscité désarroi et exaspération : la grève déclenchée par le SÉTUE qui s'étend du mois de décembre jusqu'au printemps et la réponse de deux expertes appelées pour répondre à la pression d'autonomie du décanat de l'ESG.

Au début de l'année universitaire, la négociation de la convention collective du SPUQ semblait totalement bloquée, on attendait le dépôt du rapport des expertes et le recteur que l'on savait en fin de mandat envisageait un renouvellement d'au moins deux ou trois ans avait-il dit. Déjà particulièrement morose, le climat uqamien n'en finissait pas de s'assombrir...



### *Le Rapport*

Si la réception du document de Louise Dandurand et Hélène Tremblay a suscité un grand engouement au sein de la direction, c'est bien parce que les suggestions qui le composent s'apparentent à son projet de convention : transfert des pouvoirs des assemblées, des programmes et de la CE aux décanats, gestion par revenus, augmentation des pouvoirs des doyens, doyennes... Aussitôt le rapport déposé au CA, ces derniers vantent ses recommandations et proposent rencontres de discussion et résolutions d'appui à leur mise en application.

Fort de ces réactions enthousiastes, le recteur fait fi de la demande syndicale de prolonger la consultation envisagée sur 4 semaines. Pour autant, et parce qu'il est illégal en période de négociation, le débat que souhaite la direction précipite le règlement de la convention collective avec un prolongement des clauses normatives pour un peu plus d'une année encore. Ce sont les réactions négatives des assemblées départementales confrontées à la perte de leurs prérogatives qui vont conduire le recteur à reculer de semaine en semaine, et puis de mois en mois, jusqu'à jeter l'éponge et annoncer son départ du rectorat avant terme.

### *Un changement de direction attendu*

La course au rectorat — et dans quelques mois au vice-rectorat à la Vie académique — ne doit pas nous inciter à penser l'avenir de l'UQAM sans effectuer un retour sur les années et les choix de la direction actuelle, d'autant que parmi les candidates et candidats deux d'entre eux en sont partie prenante. Mais s'il faut le faire, c'est aussi parce qu'au moment où Robert Proulx alors vice-recteur à la Vie académique avait prétendu à la succession de Claude Corbo, nul n'avait cru bon d'interroger son engagement futur à la lumière du mandat qu'il achevait, alors qu'il occupait depuis cinq années un poste déterminant pour l'UQAM, le plus important sans doute pour la vie universitaire académique. Or, en évitant au futur recteur de revenir sur ses choix et d'en expliciter le prolongement à venir, l'Université a ouvert la porte à des changements de structures qui se sont effectués le plus souvent sans explications et sans débats.

Bien que construits avec les mots de l'UQAM — c'est sa grande habileté (collégialité, gestion participative, consultations et autonomie)! —, les discours du nouveau recteur Proulx ont caché une volonté de déconstruction du modèle de gestion uqamien au profit d'un alignement de notre établissement sur les universités traditionnelles. Ainsi, que l'on pense que le débat lancé en faveur d'une centralisation accrue des pouvoirs sur les décanats découle du Rapport<sup>1</sup> commandité pour répondre à la crise enrayée de l'ESG, ou que l'on préfère, comme d'autres<sup>2</sup>, identifier son origine naturelle avec un Plan stratégique (2015-2019), il reste que la question controversée d'une « décentralisation budgétaire et organisationnelle à l'UQAM » résulte avant tout de la modification apportée par le recteur à la structure de l'Université. En hissant, en effet, les doyennes et les doyens au niveau du rectorat, au lieu de les maintenir au sein du Vice-rectorat à la vie académique — leur lieu d'attache administratif naturel —, Robert Proulx leur a fait miroiter la possibilité d'une grande autonomie. Aussi, en refusant à certains de leur fournir les moyens d'actualiser une indépendance d'autant plus attendue qu'elle a été promise, le recteur ne pouvait qu'engendrer la frustration de ces nouvelles dirigeantes et nouveaux dirigeants. Parallèlement, allait monter une sourde colère au sein d'une grande partie de la communauté confrontée à son

<sup>1</sup> *Rapport sur la décentralisation organisationnelle et budgétaire à l'UQAM*, Louise Dandurand & Hélène P. Tremblay, 27 septembre 2016.

<sup>2</sup> « Attendu la démarche de décentralisation engagée par l'UQAM conformément à son plan stratégique 2015-2019 », *Mandat à la doyenne de discuter du processus de décentralisation*, Faculté des Sciences humaines, 9 décembre 2016; *Avis sur la décentralisation organisationnelle et budgétaire à l'UQAM*, Conseil académique de la Faculté des Sciences, 21 décembre 2016.

corps défendant à l'idée d'une modification radicale du mode de gestion de l'UQAM cher à son cœur<sup>3</sup>.

Je ne veux pas clore ce rapport sans remercier tous ceux et celles que nous côtoyons, tels les membres du Comité exécutif (Michel Laporte, Henriette Bilodeau, Peggy Davis, Mario Houde, Louis Martin, Max Roy) et du Conseil exécutif (Francis Dupuis-Déri, Carey Nelson, Francisco Villanueva, Stéphane Bernard, Christophe Hohlweg, Frédéric Fournier et Eve Lamoureux) ou qui siègent sur des comités à titre de représentante, représentant des professeures, professeurs; Politique 16 : Geneviève Pagé et Martine Delvaux; Politique 42 : Myriam Dubé et Rachel Chagnon; Martin Gallié, Julia Poyet et Michel Lacroix au Comité de la vie étudiante; Marc Chabot au RRUQ; Claude Pichet, aux assurances; nos experts en finance : Marc Chabot, Komlan Sedzro, Martin Riopel et Jacques Sarremejeanne; et, bien évidemment, les commissaires sur les instances : Corinne Gendron, Yves Gingras et Louis-Claude Paquin au CA; François Bergeron, Antonello Callimaci, Sylvie Genest, Catherine Gosselin, Gaby Hsab et Anne Latendresse à la CE; Mona Abdallah, Pierre Bosset, Étienne Gagnon, Frédéric Gilbert, Sophie Grossmann, Martin L'abbé, Marie Nathalie Leblanc, Saidatou Dicko et Pascal Ndinga, à la Sous-Commission des Ressources. Je ne terminerai pas sans remercier chaleureusement nos deux plus fidèles partenaires, Michel Leclerc, l'attaché d'administration et Roxane Beauchemin, la secrétaire du SPUQ.

Enfin, un salut amical avec des souhaits de bon sabbatique à Louis Martin, le secrétaire général qui laisse son poste au Comité exécutif pour aller bénéficier d'un congé sabbatique.

Merci Louis.

---

<sup>3</sup> Le numéro spécial du *SPUQ-Info* (n° 300), composé de nombreux fragments écrits du corps professoral répondant à la question « Pourquoi j'ai choisi l'UQAM », mais, plus encore, la grande majorité des Avis et des Résolutions départementales réagissant au Rapport en témoignent largement.